

Beste de savoir

Les différentes forces de l'ordre françaises

12 août 2019

Table des matières

1.	La police municipale	2
1.1.	Véhicules et signes distinctifs	2
1.2.	Armes disponibles	3
2.	La BAC	3
2.1.	Véhicules et signes distinctifs	5
2.2.	Armes disponibles	5
3.	La CDI	6
3.1.	Véhicules et signes distinctifs	7
3.2.	Armes disponibles	7
4.	La CRS	8
4.1.	Véhicules et signes distinctifs	10
4.2.	Armes disponibles	11
5.	Les GM	11
5.1.	Véhicules et signes distinctifs	11
5.2.	Armes disponibles	12
6.	Sources	13
	Contenu masqué	13
6.1.	La police municipale	13
6.2.	La BAC	13
6.3.	La CDI	13
6.4.	La CRS	14
6.5.	Les GM	14
6.6.	LBD (Lanceurs de Balles de Défense)	14

Si vous habitez dans une grande ville française, cela ne vous aura pas échappé : l'année 2018 a été marquée par un (ou plusieurs, selon les points de vue) mouvement social de grande ampleur. Et qui dit mouvement social dit traitement médiatique, et quand les médias parlent d'un mouvement social, les raccourcis sont fréquents et peuvent parfois prêter à confusion. Notamment, une confusion répandue concerne les différents groupes chargés du maintien de l'ordre.

Le but de cet article sera donc de faire le point sur ce sujet afin de clarifier « qui est qui » et « qui fait quoi » parmi les forces de l'ordre rencontrées le plus souvent. Nous ne parlerons donc pas des sections plus spécialisées telles que la BRI (Brigade de Recherche et d'Intervention) ou le GIGN (Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale) car, à moins que les vicissitudes de la vie ne vous jouent de très mauvais tours, vous ne devriez jamais avoir affaire à elles.



La police nationale étant divisée en plusieurs sections ayant chacune un nom, un fonctionnement et des attributions propres, j'ai choisi de ne présenter ici que quelques-unes de ces sections — celles que l'on rencontre le plus souvent dans la vie réelle — plutôt que la

1. La police municipale

La police municipale est probablement celle que vous croisez le plus souvent. Son rôle est assez généraliste et consiste principalement à s'assurer du déroulement normal de la vie urbaine (souvent appelée la « tranquillité publique »). Plus spécifiquement, elle relève les fôultitudes d'infractions mineures qui peuvent se produire en ville, qu'elles soient relatives à la gestion des déchets, à la conduite et au stationnement ou au respect des arrêtés municipaux.

Lors d'évènements culturels ou sportifs, ils peuvent procéder à des inspections visuelles des bagages. En cas de doute et avec l'accord de leur propriétaire, ils peuvent également les fouiller (ce que ne peuvent pas faire des agents de sécurité). Enfin, ils peuvent aussi procéder à une palpation de sécurité, qui doit être faite par un agent du même sexe que la personne qui en fait l'objet (en clair, une femme ne peut subir une palpation que de la part d'une femme). Il ne peut cependant pas fouiller la personne.

Par ailleurs, le maire d'une ville ainsi que ses adjoints sont considérés comme officiers de police judiciaire et sont donc habilités à relever des infractions, bien qu'ils ne le fassent qu'exceptionnellement.

Contrairement aux policiers nationaux, les policiers municipaux ne sont pas tenus de porter visiblement leur matricule. Ils doivent cependant porter une carte professionnelle qu'ils doivent montrer à toute personne qui en fait la demande.



FIGURE 1. – Deux agents de la police municipale de Nice et leur véhicule. [Source](#) [↗](#) .

1.1. Véhicules et signes distinctifs

Les types de véhicules utilisés peuvent varier grandement selon les villes, car ils dépendent de l'appel d'offre de la ville. Cependant, leurs sérigraphies sont normalisées. Ils peuvent disposer de voitures, d'utilitaires légers, de motos ou de vélos. Dans certaines villes, ils peuvent aussi se déplacer à dos de chevaux (bien que ce ne soit pas exclusif à la police municipale).

Leurs véhicules comportent une bande horizontale bleu claire avec quelques fioritures rouges, le logo de la police municipale et marqué « POLICE MUNICIPALE » en bleu sur fond blanc. Le logo de la police municipale est le blason de la République Française, qui se décrit ainsi : « tiercé en pal, d'azur, d'argent et de gueules, accosté d'un R et F d'argent, aux branches de laurier et de chêne mis en sautoir »^{1, 2}, surmonté de « POLICE MUNICIPALE ».

2. La BAC

1.2. Armes disponibles

Les policiers municipaux sont autorisés à porter et utiliser les armes suivantes.

- Armes à feu pour calibres 38, 9mm (ces deux premières sont très similaires) ou 7,65mm. L'usage des pistolets 9mm leur est autorisé suite à une demande du syndicat de police municipale suite à l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice afin de leur permettre de « répondre à ce type d'attaques »³.
- Pistolets à impulsions électriques, souvent appelés *Tasers* (du nom d'une marque commercialisant de telles armes).
- Aérosols de gaz incapacitants ou lacrymogènes, contenant du gaz CS (le même que celui utilisé dans les grenades) ou OC (à base de piment).
- Armes à feu tirant « une ou deux balles ou projectiles non métalliques [...] dont le calibre est au moins égal à 44 mm ». Quelques précisions s'imposent sur celles-ci.

En 1995, le directeur de la police nationale, Claude Guéant, fait introduire le fusil *Flash-Ball Compact*, une arme à feu tirant des projectiles en caoutchouc de 44 millimètres de diamètre, considérée comme « sub-létale » (mais ayant la même puissance de tir qu'un revolver classique), fabriquée par l'entreprise française Verney Carron. Il est remplacé en 2002 par le *Flash-Ball Super-Pro*, possédant deux canons en métal (au lieu d'un seul canon en plastique sur le *Flash-Ball Compact*).

En 2008, suite aux blessures causées par l'imprécision du *Flash-Ball Super-Pro*, celui-ci est remplacé par le *LBD 40* (acronyme pour *Lanceur de Balles de Défense*), tirant des balles de 40mm de diamètre avec une puissance de feu et une précision augmentées, classé comme « arme à feu à usage militaire ».

La police municipale n'étant pas habilitée à utiliser des *LBD 40*, elle peut utiliser des armes équivalentes aux *Flash-Ball Super-Pro*. Par exemple, la police de Meulun s'est équipée en 2017 de *Kann 44*, arme tirant elle aussi des projectiles de 44 millimètres de diamètre⁴.

Étant donné leur diamètre, ces armes ne perforent pas la peau mais la frappent avec une forte vitesse cinétique, causant une ecchymose (c'est-à-dire un *bleu*) importante les jours suivants. Il arrive cependant qu'elles produisent des blessures bien plus graves, certains ayant perdu un œil ou ayant eu des chocs sceptiques⁵ avec CIVD⁶ suite à des tirs de *LBD*.

2. La BAC

La BAC est la Brigade Anti-Criminalité, créée en 1994 et dépendante de la police nationale.

1. Si l'héraldique vous intéresse, je vous invite à lire cet article qui vous donnera des clés de compréhension du blasonnement : [Introduction à l'héraldique](#) [↗](#) .

2. Ne trouvant pas de description officielle, il s'agit d'un blasonnement personnel et approximatif.

3. Source : [Les policiers municipaux officiellement autorisés à porter des pistolets 9 mm](#) [↗](#) .

4. Source : [Melun. Les policiers municipaux désormais armés de lanceurs de balles de défense](#) [↗](#) .

5. Sources : « [Lanceur de balle de défense](#) » sur Wikipédia [↗](#) , « [Flash-ball: blessures à retardement](#) » [↗](#) et « [Lycéen éborgné à Nantes. L'État condamné en appel](#) » [↗](#) .

6. Une CIVD est une Coagulation Intra-Vasculaire Disséminée, c'est-à-dire que le sang coagule de manière rapide et incontrôlée dans tout le corps, ce qui est souvent mortel.

2. La BAC

Son rôle est de gérer les diverses formes de délinquances, tels que les vols, les émeutes ou l'usage de drogues. Elle intervient principalement dans les quartiers dits « sensibles » (les banlieues de grandes villes) ainsi que dans les manifestations.

i

Les membres de la BAC, comme tous ceux de la police nationale en général ainsi que de la gendarmerie (sauf quelques exceptions), sont tenus de porter de façon visible leur matricule, qui est un numéro à sept chiffres qui les identifie individuellement. Pour les policiers en civil (cas de la BAC), celui-ci doit être porté sur le brassard. Cependant, les tenues anti-émeutes et les gilets tactiques ne disposant pas de point d'accroche pour ces badges, ceux-ci ne sont en pratique pas toujours visibles⁷.



FIGURE 2. – Équipe de la BAC entrain d'interpeller quelqu'un⁸. Source [☞](#) .

2. La BAC

2.1. Véhicules et signes distinctifs

Les membres de la BAC interviennent la plupart du temps en civil, mais sont tenus de porter un brassard orange estampillé « POLICE ». Ils portent parfois des casques de moto ou des tenues anti-émeutes, comme les CRS, dont nous parlerons tout à l'heure. Ils se déplacent généralement en voitures banalisées et opèrent généralement par des « interventions éclairs » de quelques minutes au plus.

Les policiers de la BAC (souvent appelés « bacqueux ») ne peuvent intégrer cette brigade qu'après au moins deux ans d'ancienneté dans la police nationale, une titularisation et un grade égal ou supérieur à « gardien de la paix ».

2.2. Armes disponibles

Chaque policier de la BAC possède un pistolet automatique *Sig-Sauer SP 2022*, un tonfa ou un baton télescopique (généralement appelés matraques) et une paire de menottes. Cet équipement est complété par un équipement collectif.

- Un fusil à pompe Remington 870 calibre 12.
- Un pistolet mitrailleur Beretta M12.
- Un fusil d'assaut HK G36.
- Un *LBD 40* à visée holographique.
- Un pistolet à impulsions électrique Taser X26.
- Des « casques de maintien de l'ordre » (c'est-à-dire des casques normalisés à l'usage de la police).
- Des boucliers anti-émeutes.
- Des aérosols de gaz CS ou OC.
- Des grenades de désencerclement. Ces grenades émettent une forte impulsions sonore (près de 160dB) et propulsants 18 petits plots en caoutchou avec une forte énergie cinétique (80 joules à 15 mètres). Ces grenades étant très dangereuses (plusieurs personnes, policiers y-compris, ayant été gravement blessées suite à leur usage), elles sont censées être lancées au ras du sol. Une circulaire de la police nationale indique par ailleurs que, « après usage, il convient de s'assurer aussitôt de l'état de santé de la personne et de la garder sous surveillance ; au besoin, un examen médical doit être effectué dans les meilleurs délais. ». Ces grenades sont également censées être utilisées uniquement lorsqu'un policier est encerclé par un groupe hostile, afin de protéger son intégrité physique⁹.

Dans son livre, *La force de l'ordre : une anthropologie de la police des quartiers*, l'anthropologue Didier Fassin a par ailleurs montré qu'une forte pression administrative était exercée sur les BAC afin de « faire du chiffre », expliquant en partie les dérives qu'il a parfois pu constater lors de ses observations ; la BAC ayant la réputation de faire fréquemment l'usage de la force, et parfois dans des conditions inappropriées.

7. Pierre Alonso. « Matricules des policiers: y a rien à voir ». Libération, 30 juin 2016, [Lien ↗](#) .

8. Désolé, l'image est floue et pas très bien cadrée, mais c'est la seule que j'ai trouvé qui soit sous licence libre.

9. Cette citation est extraite d'un rapport de la CNDS (Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité) daté de 2009, qui cite la note en question (que je n'ai malheureusement pas pu retrouver). CNDS. Rapport 2009 de la CNDS. Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité, 2009, p. 73, [Lien ↗](#) .

3. La CDI

La CDI est la Compagnie Départementale d'Intervention, elle dépend de la police nationale. Ses rôles sont multiples : elle assure le renfort aux policiers locaux, par exemple pour assister les policiers de la BAC lors d'une grande intervention ; elle s'occupe de la sécurité sur certains grand évènements et elle assure aussi une grande partie du maintien de l'ordre lors des manifestations et des émeutes.



FIGURE 3. – Groupe de la CDI en tenue anti-émeutes. L'homme avec un gilet marron et celui avec un brassard orange sont vraisemblablement de la BAC. [Source](#) .



FIGURE 3. – Ceci **n'est pas** un fourgon de la CDI mais de la CRS autoroutière. Cependant, les fourgons de la CDI ressemblent beaucoup à celui-ci (je n'en ai pas trouvé de photo sous licence libre), mis à part bien sur le blason de la CRS. [Source](#) .

3. La CDI

3.1. Véhicules et signes distinctifs

La CDI dispose principalement de véhicules utilitaires légers, souvent des Renault Master III ou des Renault Trafic. Ils sont blancs avec une bande horizontale bleue sur laquelle est écrit « POLICE » en blanc. On y voit aussi trois petites *virgules* bleues, blanches et rouges représentant le drapeau français. Il est aussi fréquent que l'avant et l'arrière du véhicule portent des bandes obliques rouges et jaunes, comme certains véhicules des pompiers. Ils portent aussi fréquemment un dispositif à l'avant permettant de fixer une grille anti-émeutes (une grande grille en métal noir de plusieurs mètres-carrés).

Les policiers eux-mêmes sont habituellement en uniforme, et portent une tenue anti-émeutes (sur laquelle est écrit « POLICE ») lorsqu'ils font du maintien de l'ordre. Ils portent alors un casque noir avec une ou deux bandes bleues.

3.2. Armes disponibles

La CDI est un des corps de police les mieux armés. Ses membres disposent en effet des armes suivantes.

Pour l'équipement individuel : un pistolet *Sig-Sauer SP 2022*, un tonfa ou un bâton télescopique et une paire de menottes, auquel s'ajoute l'équipement collectif.

- Un pistolet mitrailleur *HK UMP*, venant progressivement remplacer les *Beretta M12*.
- Un fusil d'assaut *HK G36*.
- Un *LBD 40* à visée holographique.
- Un pistolet à impulsions électrique.
- Des tenues anti-émeutes complètes (casque, jambières, coudières, plastrons, gilets pare-balles, boucliers, *etc*).
- Des aérosols de gaz CS ou OC.
- Des grenades de désencerclement.
- Des grenades à effet lacrymogène (gaz CS ou OC)¹⁰, avec des concentrations diverses, avec lancement à la main ou par lance-grenade. Ces grenades contiennent généralement 4 à 7 capsules noires qui se séparent quelques secondes après l'activation de la grenade et entrent en combustion. Cette combustion de composé CS mélangé à du phosphore dégage une fumée blanche à effet lacrymogène (elle fait pleurer et provoque une douleur importante aux yeux et dans les voies respiratoires). Avant tout usage de ces grenades, la police est censée procéder à une annonce de sa présence par haut-parleur puis à deux sommations¹¹.
- Des grenades GLI-F4, dites « à effet de souffle », contenant 25 grammes de TNT et 10 grammes de composé CS pur à libération instantanée. Elles provoquent un effet sonore de 165dB à 5 mètres ainsi qu'une onde de choc et projettent des éclats de plastique et de métal dans un rayon de plusieurs mètres. Elles sont considérées comme l'ultime recours avant l'usage des armes à feu et leur usage nécessite une formation spécifique, car elles sont particulièrement dangereuses (14 personnes ayant été gravement blessées par ces grenades entre 2001 et 2018, dont 7 ayant eu une main arrachée)^{12, 13}.
- Des lance-grenades *Cougar* et *Chouka* (les premiers sont plus grands et plus puissants, les seconds, plus petits, sont surtout l'apanage de la BAC ou des policiers en civil). Une grenade lancée par un *Cougar* peut avoir une portée atteignant les 200 mètres. Ces lance-grenades sont censés être pointés vers le ciel. Une grenade est alors tirée et se sépare

4. La CRS

à l'apogée de sa trajectoire, éjectant les capsules qu'elle contient. Celles-ci retombent alors à la verticale, dégageant le gaz.

- Des fusils 4 ou 6 coups *Penn Arms GL65-40*, qui sont en quelque sorte un hybride entre un *Cougar* et un *LBD 40*. Ils possèdent un gros barillet pouvant contenir 4 ou 6 munitions de 40mm de diamètre qui peuvent être tirées en rafales. Ces munitions peuvent être des balles en caoutchouc (ils sont alors utilisés en tirs tendus, comme les *LBD*) ou des grenades lacrymogènes.

4. La CRS

Une CRS est une Compagnie Républicaine de Sécurité, qui dépend de la Police Nationale. Par métonymie, un CRS est un membre de cette compagnie.

Ses missions sont très diverses, et varient beaucoup selon les villes d'affectation et les saisons. Les CRS s'occupent notamment du maintien de l'ordre mais aussi de la sécurité routière et parfois du secours à personnes sur les plages ou en montagne. Elle peut aussi servir de renfort pour les diverses missions de la Police Nationale. Il existe une CRS spécialisée dans la protection du président, neuf dans la sécurité autoroutière (les CRS autoroutières) et deux dans le secours en montagne.

La particularité des CRS est de disposer d'un large plateau logistique mobile, celles-ci ayant, en plus de leurs véhicules de transport, des cantines ou des véhicules de communication ou de commandement.

Une CRS dispose de cinq sections. La première s'occupe de l'administration et de la logistique. Les deux suivantes sont des « Sections d'Appui et de Manœuvre » et les deux dernières sont des « Sections de Protection et d'Intervention ». L'une de ces deux dernières est équipée de matériel spécifique à la lutte contre le terrorisme, en particulier des armes à feu.

Chaque section comporte trois « groupes tactiques », dits A, B et C, ce dernier s'occupant du commandement de la section. Ainsi, sur leurs gilets, on peut voir « 2A » ou « 1C », signifiant qu'ils font partie du groupe A de la section 2, ou du commandement de la section 1.

Certaines CRS possèdent également une SMS, ou « Section de Moyens Spécialisés », disposant d'équipements plus perfectionnés.

10. L'usage de grenades contenant du gaz OC, à base de piment, est en fait très rare. Cela se remarque d'ailleurs rapidement car le nuage dégagé est jaune / orange, son odeur est différente et la douleur qu'il provoque n'est pas soulagée par les remèdes habituellement utilisés pour le gaz CS. À noter qu'il ne s'agit pas, en réalité, d'un gaz, mais de particules très fines en suspension dans l'air, ce qui explique leur persistance dans les tissus des vêtements ou à la surface de la peau. Il ne suffit donc pas de s'éloigner de la zone contaminée pour ne plus subir ses symptômes.

11. Voir les articles [L211-9](#) et [R211-11](#) du Code de la Sécurité Intérieure.

12. Ce décompte est imprécis et n'est peut-être pas exhaustif, l'origine de certaines blessures étant parfois incertaine. Aussi, celui-ci ne recense pas les victimes de *blast* (ou effet de souffle, ce qui inclut par exemple les dommages aux oreilles) ou les victimes de polycribrages (morceaux de plastique voire de métal projetés au travers de la peau, notamment).

13. La version initiale de cet article (publiée le 2 novembre 2018), annonçait 7 blessés et un mort. Le nombre de blessés a été revu et corrigé pour y ajouter les personnes blessées dans le cadre du mouvement des Gilets Jaunes lors du second semestre 2018. L'annonce d'un mort était une erreur : il s'agissait d'une référence à Rémi Fraisse, qui a été tué en 2014 par une grenade de type OF-F1, interdite depuis, qui contenait 75 grammes de TNT. Pour l'interdiction de la grenade OF-F1, voir le décret n°[2017-1029](#).



FIGURE 4. – Agents d’une CRS en tenues anti-émeutes légères. [Source ↗](#) .



FIGURE 4. – Agents d’une CRS en tenues anti-émeutes complètes. Remarquez les membres de la SMS sur la gauche. [Source ↗](#) .



FIGURE 4. – Fourgon d’une CRS. [Source ↗](#) .

4.1. Véhicules et signes distinctifs

Lorsqu’ils sont en intervention, les CRS portent des tenues anti-émeutes très semblables à celles de la CDI, qui est par ailleurs très souvent confondue avec eux. Sur leur uniforme, la différence tient principalement en trois points.

- Ils portent l’écusson de la CRS, qui est rouge avec « CRS » en blanc, surmonté de « POLICE NATIONALE » en rouge sur fond blanc.
- Ils portent sur le dos leur section et leur groupe d’appartenance.
- Leur casque possède une ou deux bandes jaunes, et non bleues comme pour la CDI.

Ils disposent d’une logistique très importante, avec des notamment de Renault Trafic ou des Fourgons Citroën Jumper, des véhicules ateliers et des cars, pouvant servir au transport de troupes ou de personnes arrêtées.

Les SMS disposent également de canons à eau sur camions blindés, de camions 4x4, de bateaux et de grilles anti-émeutes qui peuvent être fixées à l’avant des fourgons.

Leurs véhicules sont blancs avec une bande horizontale bleue et l’écusson de la CRS au niveau de la portière. Certains de leurs véhicules sont parfois banalisés.

5. Les GM

4.2. Armes disponibles

Les CRS disposent d'un équipement semblable à celui de la CDI. Ils ont notamment le même équipement personnel, complété de l'équipement collectif suivant.

- Un fusil d'assaut *HK G36 KP2*.
- Un fusil d'assaut *Ruger AC-556 (AMD)*.
- Un fusil de précision *Tikka T3*.
- Les mêmes grenades et lance-grenades que la CDI.

5. Les GM

Les GM sont les Gendarmes Mobiles, qui comme leur nom l'indique dépendent de la Gendarmerie Nationale, qui elle-même est une branche de l'armée. Les missions des GM concernent principalement le maintien de l'ordre et le contrôle des foules, comme pour la CDI.

Le GIGN (Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale), unité d'élite chargée d'intervenir sur les cas de prises d'otages ou de terrorisme, dépend de la Gendarmerie Mobile.

5.1. Véhicules et signes distinctifs

Toujours comme la CDI, les gendarmes mobiles portent souvent des tenues anti-émeutes (plastrons, jambières, coudières, *etc*), à la différence près que leurs casques ne sont pas noirs mais bleu marine. Leurs boucliers sont aussi estampillés « GENDARMERIE ».

Leurs véhicules sont aussi très similaires à ceux de la CDI, mais ils sont entièrement bleu marine. Ils ont souvent des rayures rouges et blanches à l'avant et sont également estampillés « GENDARMERIE » (ou « GENDARMERIE NATIONALE »). Typiquement, ils se déplacent à bord de fourgons *IVECO Daily Irisbu*. Ils portent aussi une attache à l'avant permettant d'accrocher des grilles anti-émeutes. Lors de missions à caractère plus calme, ou pour des déplacements en plus faibles effectifs, ils peuvent aussi utiliser des véhicules plus petits à quatre places.

Les gendarmes étant aussi des militaires, ils disposent également d'engins plus puissants. On peut notamment citer les VBRG (Véhicules Blindés à Rouges de la Gendarmerie), des *Berliet VXB 170*, qui comme leur nom l'indique sont des véhicules blindés à quatre roues d'une douzaine de tonnes, parfois dotés d'une lame (comme les bulldozers, pour détruire des barricades), équipés d'une mitrailleuse AANF1 de calibre 7,62mm et d'un lance-grenades de calibre 56mm.

Ces derniers se sont récemment fait remarquer lors de l'expulsion de la **ZAD** de Notre-Dames-des-Landes, car ce sont eux qui ont détruit une partie des barricades et des habitations de la zone, et qui ont lancé la plupart des grenades GLI-F4 (dont nous parlions dans la section sur la CDI) à l'aide du lance-grenade monté sur leur toit.

5.2. Armes disponibles

Les gendarmes mobiles ont un équipement personnel similaire à celui de la CDI : tenue anti-émeute, casque, gilet pare-balles, matraque et pistolet *Sig-Sauer SP22*. Pour l'équipement collectif, ils disposent d'un fusil d'assaut *FAMAS*, d'un pistolet mitrailleur *HK MP5*, d'un fusil à pompe, d'un fusil de précision *Tikka 3* et d'un fusil mitrailleur *AANF1* (le même que sur le toit des VBRG).

Enfin, bien qu'ils en fassent moins l'usage sur le terrain que la CDI, ils disposent aussi de grenades à effet lacrymogène, de grenades de désencerclement, de GLI-F4 et de *LBD 40*. Ils n'ont donc pas de gazeuses à main. Par ailleurs, étant militaires et non policiers, leur comportement sur le terrain est réputé différent de celui de la CDI, le rapport à la hiérarchie étant naturellement différent dans ces deux institutions.



FIGURE 5. – Entraînement d'un groupe de GM en tenues anti-émeutes avec présence de VBRG.
[Source](#) .

Merci de m'avoir lu ! J'espère que cet article vous aidera à discerner les différentes forces de l'ordre et à mieux débusquer certaines erreurs journalistiques.

J'en profite pour remercier également @ache et @Mysterri1 pour leurs retours sur la bêta de cet article (et une seconde fois à @Mysterri1 pour son retour sur sa version corrigée et mise à jour), ainsi que @Holosmos pour son travail de validation.

Pour conclure, voici un petit organigramme des principales forces de l'ordre, afin de mieux s'y retrouver.

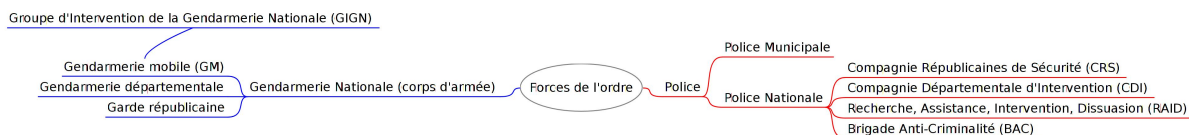


FIGURE 5. – Organigramme des principales forces de l'ordre françaises.

Cet article est placé sous la licence « *Creative Commons By-SA 4.0 rezeMika* ». Son logo provient quant à lui de [Wikipédia](#) et est placé sous la licence « *Creative Commons By-SA 3.0 David Monniaux* ».

N'hésitez pas à poster vos questions et remarques dans les commentaires !

6. Sources

En spoiler, parce que c'est un peu long.

👁️ Contenu masqué n°1

Contenu masqué

Contenu masqué n°1

6.1. La police municipale

- « Code de la sécurité intérieure - Article L511-1 ». Code de la sécurité intérieure, vol. L511-1. Consulté le 13 août 2018.
- « Code de la sécurité intérieure - Article R511-12 ». Code de la sécurité intérieure, vol. R511-12. Consulté le 13 août 2018.
- « Code de procédure pénale - Article 16 ». Code de procédure pénale, vol. 16. Consulté le 13 août 2018. Factory, Store. Sérigraphie Police Municipale VL Option : Marquage nom de ville. [Lien ↗](#) . Consulté le 13 août 2018.
- « Les policiers municipaux officiellement autorisés à porter des pistolets 9 mm ». Le Monde.fr, 29 novembre 2016. - Le Monde, [Lien ↗](#) .
- Melun. Les policiers municipaux désormais armés de lanceurs de balles de défense. [Lien ↗](#) . Consulté le 13 août 2018.
- « Police montée ». Wikipédia, 22 juin 2018. Wikipedia, [Lien ↗](#) .
- « Police municipale (France) ». Wikipédia, 10 août 2018. Wikipedia, [Lien ↗](#) .

6.2. La BAC

- « Brigade anti-criminalité ». Wikipédia, 5 juillet 2018. Wikipedia, [Lien ↗](#) .
- Fassin, Didier. La force de l'ordre : une anthropologie de la police des quartiers. Editions du Seuil, 2011.
- « Grenade de désencerclement ». Wikipédia, 6 juillet 2018. Wikipedia, [Lien ↗](#) .
- Institute for Advanced Study. Les forces de l'ordre - Didier Fassin. YouTube, [Lien ↗](#) . Consulté le 13 août 2018.

6.3. La CDI

- « LES ARMEMENTS DU MAINTIEN DE L'ORDRE ». [Lien ↗](#) . Consulté le 19 août 2018.
- Baudais, Pierrick. Voici le nouvel arsenal des policiers et gendarmes - Edition du soir Ouest France - 13/03/2017. [Lien ↗](#) . Consulté le 19 août 2018.
- « Code de la sécurité intérieure - Article D211-17 ». Code de la sécurité intérieure, vol. D211-17. Consulté le 19 août 2018.
- « Code pénal - Article R431-1 ». Code pénal, vol. R431-1. Consulté le 19 août 2018.

- Glanz, Gaspard. « Un guide des armes anti-émeutes de la Police française ». Vice, 4 octobre 2014, [Lien ↗](#) .
- « Grenade GLI-F4 ». Wikipédia, 2 août 2018. Wikipedia, [Lien ↗](#) .
- « NDDL: la grenade GLI-F4, ultime recours avant l'arme à feu ». leparisien.fr, 23 mai 2018, [Lien ↗](#) .
- « Police nationale (France) ». Wikipédia, 8 août 2018. Wikipedia, [Lien ↗](#) .
- Achat de Penn Arms: l'État français agrandit sa panoplie d'armes à éborgner des manifestant-es – Désarmons-les! [Lien ↗](#) . Consulté le 1 janvier 2019.
- Recensement provisoire des blessés des manifestations du mois de novembre-décembre 2018 – Désarmons-les! [Lien ↗](#) . Consulté le 1 janvier 2019.

6.4. La CRS

- « Compagnies républicaines de sécurité ». Wikipédia, 18 août 2018. Wikipedia, [Lien ↗](#) .

6.5. Les GM

- « Gendarmerie mobile ». Wikipédia, 28 juin 2018. Wikipedia, [Lien ↗](#) .
- « VBRG ». Wikipédia, 7 mai 2018. Wikipedia, [Lien ↗](#) .

6.6. LBD (Lanceurs de Balles de Défense)

- Douillard-Lefevre, Pierre. L'arme à l'œil : violences d'État et militarisation de la police. Le Bord de l'eau, 2016.
- « Flash-ball: blessures à retardement ». Libération.fr, 18 février 2018, [Lien ↗](#) .
- « Lanceur de balle de défense ». Wikipédia, 10 août 2018. Wikipedia, [Lien ↗](#) .
- « Lycéen éborgné à Nantes. L'État condamné en appel ». Le Telegramme, 5 juillet 2018, [Lien ↗](#) .

[Retourner au texte.](#)

Liste des abréviations

FAMAS Fusil d'Assaut de la Manufacture d'Armes de Saint-Étienne. 12

ZAD Zone d'Aménagement Différé, ou Zone À Défendre. 11